

25

Octobre 2005

L'eau au cœur de l'été

Depuis les inquiétudes laissées par la canicule de l'été 2003, la tâche d'assurer et de maintenir la qualité du service de production et de distribution d'eau potable au cœur de l'été sur l'intégralité du territoire français est devenue un vrai défi. Ce défi, l'ensemble des sociétés d'eau adhérentes au SPDE l'ont relevé, aux côtés des collectivités, afin de garantir la continuité du service public, quelle que soit l'affluence touristique des communes.

Ce résultat, dont chacun peut se réjouir, est le fruit d'une réelle concertation entre les autorités sanitaires, les collectivités délégantes et les entreprises délégataires, qui ont su, collectivement et en amont, prendre des mesures adaptées décrites dans le dossier de ce numéro d'*Aquaé*.

L'eau reste un bien rare et fragile dont la prévention et la préservation sont l'affaire de tous.

Finalement, et contrairement aux annonces médiatiques, l'été s'est ainsi bien passé, en faisant prévaloir l'usage de l'eau potable, ce dont, bien sûr, nous nous réjouissons.

Patrick Barthelemy
Vice-président du SPDE

DOSSIER Sécheresse: les actions et les propositions des délégataires de services publics

Invitée à participer aux réunions du « Comité national de suivi des effets de la sécheresse sur la ressource en eau » créé à l'initiative du ministère de l'Écologie et du Développement durable, notre profession a présenté les mesures prises cet été et avancé plusieurs propositions permettant d'anticiper le prolongement persistant des périodes de sécheresse.

Les sécheresses successives de ces dernières années s'expliquent par des pluviométries réduites en hiver et au printemps, suivies par de fortes chaleurs estivales. Confrontés à une gestion sensiblement plus tendue des ressources en eaux souterraines et superficielles, les opérateurs ont été amenés à prendre des mesures de prévention relevant de la gestion patrimoniale des ressources et à intervenir en urgence en mobilisant des moyens humains et matériels conséquents.

Les actions de prévention

En termes de prévention, la gestion patrimoniale des ressources en eau implique:

– **la lutte contre le gaspillage d'eau**, qui passe, en premier lieu, par une gestion experte du réseau (surveillance de l'état des canalisations, réduction des fuites par les techniques d'entretien, de réhabilitation et de renouvellement optimales);

– **la promotion d'une meilleure maîtrise des consommations individuelles** qui suppose, d'une part des campagnes de sensibilisation au bon usage de l'eau et, d'autre part, le développement de technologies de pointe (systèmes de comptage télé-relevé, suivi en temps réel des consommations);

– **la surveillance renforcée des ressources en eau**, l'évolution du niveau des nappes d'eaux souterraines et des eaux de surface, le suivi de la qualité des ressources les plus polluées en période de sécheresse afin de mettre en place très rapidement les moyens palliatifs appropriés.

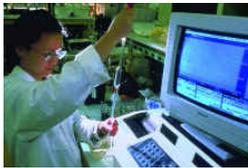
La mobilisation des équipes et des moyens

Cet été encore, les délégataires de services publics ont montré leur efficacité à travers: – **la mobilisation générale** pour la remontée des informations sur les niveaux de ressources disponibles et la gestion prévisionnelle des cas sensibles;

CHIFFRE-CLÉ

La gestion du personnel est le **1^{er} critère de choix** de la gestion déléguée révèle l'enquête réalisée auprès d'élus locaux par l'Institut de la gestion déléguée.

In Annexe du rapport Babusiaux « Quelle compétition pour l'amélioration du service public? »



– **des moyens humains mutualisés** mis à disposition localement (astreinte des équipes pendant l'été, participation aux cellules de crise nationales et départementales) ;

– **les moyens techniques conséquents**: optimisation des capacités de pompage, de stockage et de transport d'eau potable, mise en place de canalisations provisoires ou de points de production alternatifs grâce aux unités de traitement mobiles, renforcement de la ré-alimentation des nappes, pompage forcé, approvisionnement d'îles par bateau, utilisation de réservoirs mobiles, etc.

Afin de relayer les mesures préfectorales directement auprès des consommateurs, les opérateurs privés ont utilisé également leurs systèmes d'alerte téléphoniques des abonnés.

Des moyens mutualisés et donc plus efficaces

Il n'y a pas eu, à ce jour, à constater de rupture d'alimentation d'eau majeure dans les services en délégation (74 % de la population française).

Quelques rares cas isolés ont cependant été critiques, comme dans l'Aveyron ou le Var. Ces situations à risque avaient été préalablement identifiées, mais les délais administratifs incompressibles ont parfois entraîné des retards dans la mise en place des investissements qui auraient permis d'éviter ces interruptions de service.

cellules de crises départementales. Cependant l'échelon du département s'est révélé parfois inadéquat pour déterminer les restrictions d'usage de l'eau des réseaux publics. Ceci a conduit ponctuellement à quelques incompréhensions de la part des utilisateurs puisant dans une même nappe quand elle est située sur plusieurs départements ayant des politiques de restriction d'usage différentes.

Les voies de progrès

Après ces années au cours desquelles nous avons été confrontés à des situations tendues de gestion des ressources disponibles, notre profession souhaite **la création d'un groupe de réflexion** à l'initiative du ministère de l'Écologie et du Développement durable afin d'engager des actions de progrès tant dans les domaines techniques (réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage ou l'irrigation), que réglementaires (investissements complémentaires d'interconnexion de réseaux ou de forage) et administratifs (révision des autorisations de prélèvement afin de préserver l'alimentation en eau potable).

Par ailleurs, en accord avec la volonté de ses adhérents de s'investir dans un développement durable, le SPDE préconise **la poursuite de la politique de ressources en eau alternatives** afin de se prémunir véritablement contre la vulnérabilité de l'une d'entre elles. Aussi les opérateurs ont-ils déjà mené un nombre important de projets de Recherche et Développement concernant aussi bien le dessalement de l'eau de mer que la recharge artificielle des nappes d'eau souterraine ou le recyclage des eaux usées.

Enfin, nous espérons qu'**une politique de gestion globale des ressources en eau** permettra de mieux évaluer la portée des décisions d'autorisation de prélèvement prises par le passé, au regard du nouveau contexte climatique qui pourrait se révéler durable. ●

Conforter la priorité donnée à l'eau potable

Le bilan de cet été montre, à nos yeux, l'apport de la délégation de service dans la gestion des situations de crise en particulier dans la mobilisation des moyens partagés de recherche, d'intervention et de gestion patrimoniale durable des ressources en eau disponibles. En tant qu'opérateurs locaux, nous nous félicitons de la bonne coordination menée par les préfetures dans les

Carte nationale du suivi de la sécheresse sur la ressource en eau

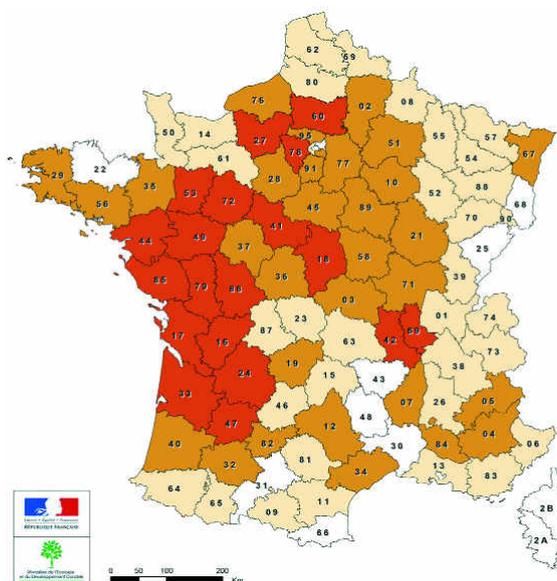
État de la situation :

- normale
- vigilance
- délicate
- préoccupante

[mise à jour le 30/09/05]

Réalisation :
Direction de l'Eau

Sources :
Diren/CSP/Banque
Hydro®/Préfetures/BRGM





Des acquis à consolider

Le premier bilan de la sécheresse de cet été avec Pascal Berteaud, directeur de l'eau au Ministère de l'écologie et du développement durable.

Aquae : Quel premier bilan tirez-vous aujourd'hui de la mobilisation de l'État, des opérateurs et des élus pour éviter que la sécheresse n'entraîne une situation de crise ?

Pascal Berteaud : Dans 50 départements, la sécheresse a été comparable – voire pire – à celle de 1976. Nous ne sommes pas encore en mesure de dresser un bilan définitif, mais globalement notre plan de gestion de crise a bien fonctionné. Dès le mois de mars nous avons pris des mesures de restriction des usages sous forme d'arrêtés cadres. Les élus, les opérateurs et la majeure partie du monde rural ont bien joué le



“ Une vraie prise de conscience ”

jeu. Précisons aussi que les quelques coupures d'eau ont concerné des communes isolées qui n'ont pu bénéficier du plan d'interconnexion des réseaux entrepris depuis 1976 par les pouvoirs publics.

Aquae : Comment ont réagi les différentes catégories de consommateurs ?

P.B. : Par rapport aux épisodes de 1976 et 2003, l'élément nouveau est la très forte sensibilisation de la société civile comme le montrent les réductions des consommations des particuliers. Chez les agriculteurs on constate également une vraie prise de conscience comme en témoigne le recul de la culture du maïs très consommatrice d'eau, de l'ordre de 10 % en moyenne et de 20 % dans certaines régions. Cet effort citoyen constitue un acquis majeur pour l'avenir.

Aquae : Peut-on diversifier les ressources en eau pour anticiper les sécheresses ?

P.B. : Au-delà du plan d'action mis en œuvre pour gérer la crise, notre ministre a engagé une réflexion à moyen terme sur les usages de l'eau

pour l'ensemble des catégories de consommateurs. Nous n'excluons pas non plus la création de retenues collinaires, voire de barrages réservoirs à titre exceptionnel mais, la meilleure façon d'anticiper les sécheresses c'est de communiquer encore et encore afin de développer dans le pays une culture collective de protection des ressources et d'économie d'eau.

Aquae : La pertinence des échelons administratifs pour la détermination des arrêtés préfectoraux portant restriction de l'eau est parfois localement mise en cause. Quelles voies de progrès pourraient être trouvées ?

P.B. : La logique administrative française organisée au niveau du département ne s'accorde pas toujours avec la logique de bassin. Nous pensons cependant être parvenus à une bonne cohérence globale à travers notre démarche d'arrêtés cadres pris au niveau du préfet de chaque bassin et déclinés par les préfets de département. Cela dit, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques en cours de discussion s'attache à améliorer la gouvernance du service public de l'eau et de l'assainissement en précisant les rôles des différents acteurs aux différents niveaux, du national au local. Le dispositif devrait encore ainsi pouvoir s'améliorer. ●





ÉLECTION Le renouvellement des instances de bassin

Les membres des comités de bassin qui viennent d'être renouvelés pour un mandat de six ans se sont réunis pour la première fois courant septembre 2005 afin de procéder à l'élection de leurs présidents ainsi que des administrateurs des Agences de l'eau.

Au cours des prochains mois, les Comités de bassin auront à élaborer les 9^{es} programmes des Agences de l'eau (2007-2012). Ce travail est capital car son résultat engagera la politique de l'eau en France pour les prochaines années. Il se déroulera dans un contexte radicalement nouveau, le projet de loi sur l'eau proposant un encadrement des missions et des budgets des agences tandis que l'application de la « directive cadre » fixe des objectifs très ambitieux de reconquête de la qualité du milieu naturel à l'horizon 2015.

La profession estime que les 9^{es} programmes devront s'attacher en priorité à permettre aux collectivités de rattraper leur retard vis-à-vis des

échéances imposées par la réglementation en matière de normes sur la qualité des eaux distribuées et la protection de l'environnement. Cet objectif est cohérent avec celui de la « directive-cadre », l'urbanisation étant toujours l'une des causes principales de dégradation de la qualité des milieux. ●

Les nouveaux présidents des Comités de bassin (élus au 1^{er} octobre 2005)

Adour-Garonne	Jean-François Poncet
Artois-Picardie	Hervé Poher
Corse	Ange Santini
Loire-Bretagne	Ambroise Guellec
Rhin-Meuse	Claude Gaillard
Rhône-Méditerranée	Henri Torre
Seine-Normandie	André Santini

PUBLICATION Un rapport sur l'harmonisation des modes de gestion des services publics

L'Institut de la gestion déléguée (IGD) a mis en place un groupe de travail, présidé par Christian Babusiaux, conseiller maître à la Cour des comptes et anciennement DGCCRF, sur l'harmonisation des conditions de compétition entre les modes de gestion des services publics. Le rapport intitulé *Quelle compétition pour l'amélioration du service public?* vient d'être publié à la Documentation française.

Avec la plus grande objectivité, il dresse un état des lieux et examine les différenciations

constatées. Les propositions de réforme se fondent sur la recherche prioritaire de l'intérêt de l'utilisateur, le respect de la libre administration des collectivités, l'évaluation des modes de gestion et leur comparabilité.

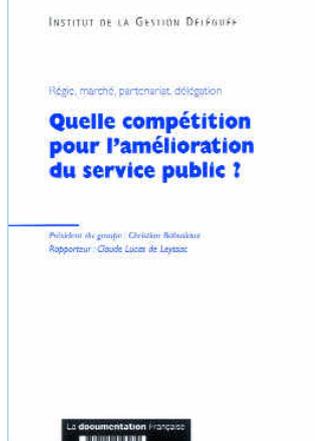
Il conclut également en faveur de la suppression de certaines différences injustifiées dans les charges et les recettes des services et de l'attribution des subventions publiques sur des critères objectifs tenant à la nature du service et non à celle du gestionnaire. ●

SOLIDARITÉ Un effort à poursuivre

À la fin de l'été 2005, **quatorze nouvelles conventions solidarité** ont été signées en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Une dizaine d'autres sont d'ores et déjà en cours de discussion.



Cumul des conventions FSL/Eau signées



Aquaie La Lettre du Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement (SPDE).
83, avenue Foch, 75116 Paris. Tél. : 01 53 70 13 58. Fax : 01 53 70 13 41. E-mail : spde@spde.org
Directeur de la publication : Tristan Mathieu. Responsable de la rédaction : Igor Semo.
Comité de rédaction : Michel Cordier, Isabelle Hellio, Philippe Serdet, Daniel Villessot, Martine Vuillierme.
Ont collaboré à ce numéro : Astrid Derode, Geneviève Salsat, Jean-Pierre Maugeudre, Bernard Jouglain.
Crédits photo : Saur, Lyonnaise des Eaux, Générale des Eaux.
Conception et réalisation : ConnexConsulting.

Le SPDE regroupe les sociétés de Générale des Eaux, Lyonnaise des Eaux, Saur France ainsi que Sogedo, Alteau, Sefo et Saede.